

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 911

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 12

À la dernière phrase de l'alinéa 39, substituer au mot :

« du »

le mot :

« de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation de la rédaction avec celle retenue par l'article L. 5219-4 du code général des collectivités territoriales.